AR PREFECTURE

082-218201127-20210923-CM20210923_45-DE

Regu le 27/09/2021

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Robert POMAREDE, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

45 - 23 septembre 2021

45. Création d'une maison municipale au Sarlac

Rapporteur: Madame DESCAMPS.

Considérant le souhait de la commune de Moissac d'assurer une présence physique et faciliter l'accès aux les services principalement pour les habitants du quartier prioritaire du Sarlac,

Considérant qu'un bail de droit commun liera le propriétaire du local occupé sur une durée de dix ans, permettant l'amortissement des travaux,

Considérant la possibilité d'obtention de Fonds Européens et le recours au fonds de concours intercommunal,

AR PREFECTURE

082-218201127-20210923-CM20210923_45-DE

Regu le 27/09/2021

Considérant les termes de la convention à intervenir entre la Mairie de Moissac et les différents partenaires financiers,

Considérant le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE la création d'une Maison municipale au Sarlac,

APPROUVE le plan de financement présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté Terres de Confluences ainsi qu'une aide financière de l'Europe à travers les Fonds Européens FEADER, et signer les conventions afférentes,

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	HT	TTC
Etudes	2 500,00 €	3 000,00 €
Travaux	63 386,97 €	76 064,36 €
Travaux en régie	5 250,00 €	5 250,00 €
Mobilier - informatique	3 643,11 €	4 371,73 €
TOTAL	74 780,08 €	88 686,10 €

RECETTES MAISON MUNICIPALE	MONTANT	POURCENTAGE
Autofinancement Commune de Moissac	28 885,64 €	38,63%
Fonds de Concours EPCI TDC	10 000,00 €	13,37%
FEADER Garonne Quercy Gascogne- action 3 -3 2 Accès et rapprochement des services aux usagers	35 894,44 €	48,00%
TOTAL	74 780,08 €	100,00%

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :